



MANIFESTATION du 1er MAI

Nouvelle loi anti-casseurs

ALTERNATIVE Police fait des propositions



STOP AUX CASSEURS !

La manifestation du 1er mai a une nouvelle fois démontrée que des groupes d'individus étaient présents dans le seul but de casser et d'en découdre avec les forces de sécurité.

Au-delà des questionnements légitimes sur le délai très long d'intervention pour mettre un terme aux saccages, ALTERNATIVE Police considère que les moyens juridiques et matériels à la disposition des policiers doivent être complétés ou renforcés !

ALTERNATIVE Police propose

1. De modifier la loi de 2010 sur l'interdiction de dissimuler le visage dans l'espace public

Lors de manifestations, cette interdiction, actuellement sanctionnée d'une contravention, doit être requalifiée en délit.

2. D'équiper les forces de sécurité de moyens non létaux permettant de « marquer » les individus

- Produits, type peinture invisible à l'oeil nu, indélébiles
- Produits olfactifs durables
- Traçages

Ces équipements sont des outils complémentaires permettant d'agir dans des situations où les contrôles, interpellations et exfiltrations sont impossibles notamment au sein des manifestations.

Ils doivent permettre d'augmenter la sécurité de nos collègues et d'éviter tout dommage collatéral.

ALTERNATIVE Police a saisi le Ministre de l'Intérieur et les parlementaires



Une nouvelle loi anti-casseurs

Parallèlement à nos propositions, un projet de loi sera prochainement déposé par des sénateurs pour renforcer l'interdiction de dissimuler le visage sur les manifestations.

Elle prévoit notamment :

- de créer un nouvel article dans le code pénal qui prévoit une peine d'un an d'emprisonnement et 15000 euros d'amende.
- de modifier le Code de Sécurité Intérieure afin de permettre l'intervention policière en cas de dissimulation volontaire du visage .

ALTERNATIVE Police Cfdt souscrit à cette proposition

Notre priorité :
Défendre vos intérêts
 Notre devoir :
Vous informer